Le guide pratique

de l'ALAE
de la restauration scolaire
et de la pause méridienne

Sainte Foy de Peyrolières

2025/2026

Inscriptions

Votre enfant doit être inscrit et scolarisé dans le groupe scolaire de Ste Foy de Peyrolières pour bénéficier de ce service.

1- Les inscriptions se font à l'aide du dossier unique et/ou en ligne sur le portail famille de la MJC : https://lherm.portail-defi.net/

2- Les inscriptions entrainent une facturation des jours cochés sauf **désinscriptions** faites sur le portail famille dans les délais prévus :

- **2 jours ouvrés pleins** avant la date pour les **ALAE matin et soir**

3- Les inscriptions et désinscriptions **à la cantine se font directement auprès de la Mairie de Ste Foy** (via leur portail).

- **4 jours ouvrés pleins** avant la date pour les **ALAE midi**

Si la modification intervient hors délais prévus, envoyer un mail à :

centreloisirsaintefoy@wanadoo.fr

En cas d'inscription exceptionnellement urgente appeler le jour même au :

05.61.91.44.14

3- **Toute inscription à l'ALAE du soir est facturée**, même en cas d'absence sauf si un justificatif médical nous est fourni.

Si votre enfant fréquente l'ALAE soir **sans être inscrit dans les délais impartis**, nous appliquerons 2€ de pénalité.

4- **La facturation** concernant les services de l'ALAE matin, soir et pause méridienne est disponible sur votre portail famille **chaque mois**.

Les repas quand à eux, vous sont directement facturés par la Mairie de Ste Foy.

Absences

1- Prévisible :

- Sortie scolaire signalée par les enseignants à la MJC

2- Imprévisible:

- Maladie de l'enfant (Fournir un justificatif médical dans les 7 jours)
- Absence de l'enseignant (2 jours consécutifs sans remplacement, donc décompté à partir du 3ème jour)

Ces absences n'entraineront aucune facturation.

Modalités d'accueil

Les lieux d'accueils sont :

- à l'ALAE maternelle pour les enfants de maternelle (entré portail de droite)
- à l'ALAE élémentaire pour les enfants de l'élémentaire (67 rue J.Baptiste Clément)

Le matin : 7h30 - 8h50

- Les parents doivent accompagner leur(s) enfant(s) dans les locaux d'accueil.
- Il n'est pas possible d'accueillir les enfants **après 8h40** pour les élémentaires et **8h35** pour les maternelles ceci pour permettre le transfert à l'école dans de bonnes conditions.

Repas et pause méridienne : 12h - 14h

- La pause méridienne sera facturée en fonction des inscriptions à la cantine de la Mairie.
- Dans le cas de rendez-vous médicaux réguliers, merci de vous rapprocher de la direction de l'ALAE.
- Possibilité de donner le traitement médical avec une ordonnance au nom et prénom de l'enfant ainsi que son poids. Toutes les boîtes de médicaments doivent être marquées au nom de l'enfant et remises en mains propres à un responsable.

Le soir

- Maternelles: **de 16h05 à 19h**
- Élémentaires: **de 16h15 à 19h**

- Les parents doivent venir récupérer leur(s) enfant(s) dans les locaux et signer la feuille d'émargement du jour.
  Aucun enfant mineur ne peut récupérer d'enfant à l'ALAE sans autorisation écrite du responsable légal.
- Tous les enfants inscrits sont **obligatoirement récupérés** par les animateurs à la sortie de classe.

L'ALAE et la pause méridienne de Ste Foy sont sous la responsabilité de la MJC de Lherm.

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial des familles.

Il vous est demandé de fournir avec le dossier unique l'attestation de quotient familial (QF) de la CAF **de janvier 2025 ou de la MSA de moins de 6 mois**.

À défaut de ce document le tarif maximal sera appliqué. (Pas de rétroactivité)

L'amplitude totale de chaque temps est facturée quelle que soit la durée de présence de l'enfant.

Tarifs ALAE

	ALAE matin		Midi	ALAE soir avant 17h15		ALAE soir après 17h15	
	Mater	Elem	Mater/Elem	Mater	Elem	Mater	Elem
QF ≤ 400	0,70 €	0,78 €	0,42 €	0,62 €	0,55 €	1,45 €	1,35 €
401≤ QF≤ 600	0,74 €	0,85 €	0,49 €	0,68 €	0,59 €	1,58 €	1,49 €
601≤ QF≤ 800	0,79 €	0,91 €	0,55 €	0,72 €	0,62 €	1,71 €	1,62 €
801≤ QF≤ 1000	0,86 €	0,97 €	0,61 €	0,77 €	0,67 €	1,85 €	1,72 €
1001≤ QF≤ 1200	0,91 €	1,04 €	0,68 €	0,80 €	0,71 €	1,99 €	1,87 €
1201≤ QF≤ 1400	0,97 €	1,10 €	0,74 €	0,86 €	0,74 €	2,13 €	2,00 €
1401≤ QF≤ 1600	1,03 €	1,16 €	0,78 €	0,91 €	0,79 €	2,25 €	2,13 €
QF ≥ 1601	**1,11 €**	**1,25 €**	**0,80 €**	**0,98 €**	**0,86 €**	**2,35 €**	**2,21 €**

Pénalités appliquées:

- 2€ par jour pour tout enfant non inscrit à l'ALAE du midi
- 10€ à partir de la 3ème relance pour facture impayée
- 15€ à chaque nouveau retard, après 3 retards à l'ALAE du soir
- 2€ à chaque non inscription sur les ALAE soir

Modalités de règlement des factures MJC :

- Par carte bleue sur le portail famille ou au secrétariat de la MJC
- Par chèque, à l'ordre de la MJC LHERM
- Par CESU dématérialisé ou papier
- Par espèces (au secrétariat de la MJC)
- Par chèques vacances (au nom des parents)

Le règlement intérieur de l'ALAE est disponible sur le site de la MJC :

Site internet : www.mjclherm.fr